



Newsletter 54 | juin 2023

ÉDITORIAL

Les nouvelles propositions « contre les rémunérations abusives »

[FTE / MTR] En 2008, l'initiative « contre les rémunérations abusives » est déposée par un comité d'initiative mené par le Conseiller aux Etats Thomas Minder, elle-même faisant suite à un ensemble d'interventions parlementaires similaires au parlement fédéral. Cette initiative populaire visait à faire voter l'ensemble des rémunérations – du conseil d'administration, de la direction et d'autres organes – et interdire aux membres de ces organes différents versements supplémentaires comme les primes de départ, les bonus à la signature et d'autres primes exceptionnelles (par ex. pour l'achat ou la vente d'entreprise). Cette initiative avait été lancée en 2006 en faisant écho à un ensemble de scandales financiers et au « grounding » de Swissair. Après plusieurs années de débats au parlement, cette initiative a été acceptée en votation. Avec une mise en œuvre très critiquée comme étant insuffisante.

Retour en 2023 avec les événements spectaculaires autour de la faillite de Crédit Suisse. A la suite de plusieurs années de pertes et une chute du cours de son action, le Conseil fédéral impose le rachat de Crédit Suisse par l'UBS. Un point en particulier crispe l'opinion publique : pendant des années, malgré de grandes pertes et une garantie étatique virtuelle, Crédit Suisse a payé des bonus exubérants – en milliards de francs suisses. En parallèle, la gestion « à l'américaine », axée sur le court terme et la prise de risques, est sous le feu des critiques.

Tout comme en 2006, ces scandales autour de Crédit Suisse ont trouvé leurs répliques au parlement. Outre les demandes pour accroître le pouvoir de contrôle et de sanction de la FINMA, on note deux interventions parlementaires visant directement les rémunérations et les bonus en particulier : la Motion Birrer-Heimo **21.3909** « Banques d'importance systémique. Interdire le versement de

THÈMES

SWISSBOARDFORUM

En notre nom propre

SHARING EXPERIENCE

**La situation géopolitique –
l'impact sur l'économie suisse**

SHARING EXPERIENCE

**Le nouveau Corporate
Governance Code et ce qu'il
signifie pour la pratique**

DROIT

**Transmission d'actions
nominatives non cotées
en bourse**

DROIT

**Nouvelle loi sur la protection
des données: à quoi faut-il
faire attention?**

CONTACT

SwissBoardForum

Kapellenstrasse 14

Case postale, CH-3001 Berne

Secrétariat romand:

Case postale 1215

CH-1001 Lausanne

secretariat@swissboardforum.ch

www.swissboardforum.ch

primes aux étages supérieurs de la hiérarchie », adoptée au Conseil national le 2 mai dernier et, plus récemment, la Motion Noser [23.3495](#) « Pour une réglementation des rémunérations variables », qui a été approuvée par le Conseil des Etats (le Conseil fédéral recommande le rejet). La Motion Birrer-Heimo a peu de chance: extrême (interdiction totale), son succès au Conseil national est probablement seulement dû aux turbulences autour du scandale (avec la conférence de presse du 19 mars 2023 concernant la reprise par UBS) ; un succès clairement pas assuré aux Etats. Néanmoins, la motion Noser a ses chances dans les deux Chambres : elle est plus tempérée, ne vise qu'à limiter les rémunérations (en les liant aux bénéficiaires sur le long terme) et a été déposée par un Conseiller aux Etats du camp bourgeois. Le climat actuel rappelle la situation après la chute de Swissair qui a mené à l'initiative Minder : scandales, abus et manque de responsabilité des personnes impliquées. Une situation qui agit comme un accélérateur d'incendie et génère de nouvelles exigences politiques pour des normes légales contraignantes définissant les « bonnes rémunérations » des entreprises et interdire les « rémunérations excessives ».

La Suisse profite d'un environnement économique libéral et d'un système politique stable et en faveur des entreprises, base de notre prospérité économique. Les abus et scandales, ici seulement liés à la chute du Crédit Suisse, péjorent cet environnement et provoquent des réactions politiques extrêmes pour des normes toujours plus contraignantes. Les conséquences sont sévères et désagréables : si les entreprises négligent de manière coupable les principes de bonne gouvernance et de gestion d'entreprise, alors le parlement devra la leur imposer avec de nouvelles réglementations. Cela impactera négativement non seulement les moutons noirs, mais également la majorité des entreprises qui respectent les principes de bonne gestion d'entreprises.

La question de la responsabilité du conseil d'administration est de plus en plus discutée en relation avec les événements autour du Crédit Suisse. Le président du Centre Gerhard Pfister a explicitement fait référence au président de Roche Severin Schwan, également vice-président du conseil d'administration de Crédit Suisse jusqu'en 2022, en demandant si certains membres de conseils d'administration ne sont pas engagés sur trop de fronts à la fois et sont alors incapables de remplir leurs obligations – en particulier lorsque des signes de tempête apparaissent. A ce sujet, la NZZ a publié le 27 mai 2023 un reportage remarqué de quatre pages au titre frappant : « Le conseil d'administration – organe des irresponsables ». Nous avons publié le lien correspondant à l'article sur la page LinkedIn de SwissBoardForum.

En tant qu'organe de suprême de gestion, le conseil d'administration est fortement sollicité sur ces questions, aussi bien dans les grandes sociétés cotées en bourse que dans les PME non cotées. Le « Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance » offre à cet égard des informations précieuses pour agir de manière responsable. Le 6 février 2023, economiesuisse a publié une nouvelle édition fonda-

mentalement remaniée de ce code, qui fait office de ligne directrice pour la gouvernance d'entreprise en Suisse depuis 2002 et a largement contribué à la reconnaissance internationale de la Suisse dans ce domaine. Le Code suisse se concentre sur l'entrepreneuriat responsable. Il s'adresse aux cadres dirigeants des entreprises dans notre pays et constitue l'ouvrage de référence pour les membres des conseils d'administration et des executive boards : un exemple d'autorégulation réussie. Afin d'éclairer nos membres de manière adéquate sur ce thème, nous avons organisé le 24 mai 2023 à Zurich, en collaboration avec notre partenaire EXPERTsuisse, l'événement « Le nouveau Code de gouvernement d'entreprise et ce qu'il signifie dans la pratique » (séminaire l'après-midi, tables rondes à partir de 17h30 puis apéritif de réseautage). La manifestation a connu un très bon succès et a permis d'avoir de nombreux aperçus précieux – sous la devise « sharing experience », car EXPERTsuisse a collaboré en première ligne au développement de cet important ouvrage d'autorégulation. L'actuelle newsletter contient un bref résumé de cette manifestation très réussie.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur la tribune « La situation géopolitique – ce qui fait bouger l'économie suisse » de notre partenaire Rochester-Bern Executive Programs. Le texte revient sur un événement Alumni de Rochester-Bern de mai 2023 qui a compté sur la présence de Jan-Egbert Sturm, professeur de recherche économique appliquée à l'EPF de Zurich, et Kai Gehring, professeur d'économie politique et de développement durable à l'Université de Berne. L'article présente de manière concise la situation géopolitique actuelle et ses implications pour les entreprises suisses. Un thème qui dont l'actualité ne concerne pas uniquement les conseils d'administration des entreprises ayant des activités internationales.

L'assemblée générale 2023 s'est tenue le 15 juin au stade du Wankdorf à Berne, avec la passation de la présidence, l'élection d'un nouveau membre au comité, trois conférences très intéressantes et les ateliers interactifs sur le CA. Cette assemblée a rassemblé un grand nombre de participants et a été un succès de bout en bout. Une appréciation des changements intervenus au sein du comité directeur (avec le départ de Silvan Felder, président de longue date, et de Stephan Hostettler, membre du comité de longue date également ; plus les élections de Ralph P. Siegl en tant que nouveau président et de Michèle Sutter-Rüdisser au comité directeur) ainsi que de l'enquête auprès des membres 2023 dans la rubrique « En notre nom propre » et un changement au secrétariat romand dans la rubrique « En notre nom propre ».



Aperçu des thèmes abordés dans cette newsletter point :

- ➔ En notre nom propre :
 - Remerciements à Silvan Felder et Stephan Hostettler
 - Nouveau président et nouvelle membre du comité
 - Sondage aux membres 2023
 - Changement au secrétariat romand
- ➔ La situation géopolitique – l'impact sur l'économie Suisse
- ➔ Le nouveau Corporate Governance Code et ce qu'il signifie pour la pratique : court rapport de notre événement partenaire avec EXPERTsuisse du 24 mai 2023
- ➔ Transmission d'actions nominatives non cotées en bourse
- ➔ Nouvelle loi sur la protection des données : à quoi faut-il faire attention?

SWISSBOARDFORUM

En notre nom propre

Remerciements à Silvan Felder et Stephan Hostettler

Membre du comité depuis 2008 et président depuis 2017, **Silvan Felder** ne s'est plus représenté pour un nouveau mandat lors de l'assemblée générale de 2023 après de nombreuses années d'activité. Silvan Felder a marqué de manière déterminante l'évolution positive de SwissBoardForum au cours des 15 dernières années et a posé de précieux jalons avec les différents comités. Nous nous réjouissons également que Silvan Felder et son conseil d'administration Management SA restent liés à SwissBoardForum en tant que partenaires associés.



Dr Stephan Hostettler, au comité depuis 2009, est un autre membre du comité qui ne s'est pas représenté pour un nouveau mandat. Stephan Hostettler a lui aussi marqué le SwissBoardForum de manière décisive et l'a enrichi de manière extraordinaire notamment grâce à ses connaissances approfondies en matière de rémunération. C'est avec grand plaisir que Stephan Hostettler et sa société HCM International Ltd. restent également liés au SwissBoardForum en tant que partenaires associés.



Le comité directeur ainsi que le secrétariat de SwissBoardForum remercient chaleureusement Silvan Felder et Stephan Hostettler pour leur engagement de longue date, sans faille et extrêmement apprécié en faveur de SwissBoardFo-

rum et pour leur collaboration toujours très agréable et particulièrement enrichissante. Un hommage leur a été adressé lors de l'assemblée générale 2023.

<https://www.swissboardforum.ch/fr/Manifestations/Manifestations>.

Avec nos salutations les meilleures

Martin Troxler
Secrétaire général

Fabrice Tedeschi
Secrétaire romande

rum et pour leur collaboration toujours très agréable et particulièrement enrichissante. Un hommage leur a été adressé lors de l'assemblée générale 2023.

Un nouveau président et une nouvelle membre du comité

Nous nous réjouissons d'accueillir au sein de SwissBoardForum un nouveau président, Ralph P. Siegl, et une nouvelle membre du comité, la professeure Michèle F. Sutter-Rüdiger, qui ont été tous les deux élus lors de l'assemblée générale 2023. Ce sont des personnalités expérimentées, entrepreneuriales, très bien ancrées dans la pratique du conseil d'administration et hautement qualifiées. Grâce à eux, le comité de SwissBoardForum élargit de manière substantielle ses compétences et son réseau.

Ralph P. Siegl est membre du comité de SwissBoardForum depuis 2022. Il est diplômé en sciences politiques (relations internationales) et en économie (lic.rer.publ. HSG, M.Sc. Economics LSE). Ralph P. Siegl est copropriétaire / partenaire de l'entreprise Experts for Leaders AG à Zurich, CEO et délégué du CA de Hochdorf Swiss Nutrition AG et administre de nombreux CA. Il dispose ainsi d'une expérience profonde et variée autant dans la théorie que la pratique. Son portefeuille de mandats de CA comprend, outre Hochdorf Swiss Nutrition AG, la Bank Linth LLB AG, Zibatra Beteiligungen AG (président), Gubelin Holding AG, W. Kündig & Cie AG, YLEX AG et LaFlor AG. Il est également président du jury de l'Export Award de Switzerland Global Enterprise S-GE. Nous souhaitons la bienvenue à Ralph P. Siegl en tant que nouveau président et nous réjouissons de travailler ensemble !



Prof. Dr oec. Michèle F. Sutter-Rüdissler est professeure titulaire en Organizational Control et Corporate Governance à l'Université de Saint-Gall ainsi que directrice du Network for Innovative Corporate Governance (NICG) à l'Institut für Finanzwissenschaft, Finanzrecht und Law and Economics (IFF-HSG). Elle est également professeure invitée permanente Banking and Insurance auprès de la School of Management de l'Università Commerciale Luigi Bocconi à Milan. Elle s'engage en tant que membre indépendant de conseils de surveillance, de banques et de conseils d'administration. Son portefeuille de mandats d'administrateur comprend Erste Group Bank AG (Vienne), Helsana AG, la Banque cantonale des Grisons et Chain IQ Group AG. Nous souhaitons la bienvenue à Michèle Sutter-Rüdissler et nous nous réjouissons de collaborer ensemble !



Sondage aux membres 2023



Le sondage 2023 auprès des membres que nous avons réalisé par voie électronique en avril-mai de cette année avait pour but de connaître les préoccupations de nos membres

dans leur rôle d'administrateur, où et comment SwissBoardForum peut améliorer son soutien et quelles offres et activités sont attendues. Environ 20% de nos membres ont participé à cette enquête et nous les remercions vivement. Cette évaluation précieuse nous aidera à accroître davantage l'utilité et la pertinence de notre association pour les membres.

Les résultats ont été présentés lors de l'assemblée générale de SwissBoardForum du 15 juin 2023. Voici les principales conclusions :

- **Offre de base axée sur les PME :**
évaluation majoritairement positive
- **Orientation :**
focus sur la pratique de la gouvernance d'entreprise vs. la meilleure pratique théorique
- **Prestations et organisation :**
appréciation majoritairement positive
- **Présentation et perception extérieure :**
renforcer la communication sur les thèmes du CA au cas par cas.

Le conseil appréciera les résultats dans le cadre de l'examen annuel de la stratégie et les intégrera de manière appropriée.

En outre, nous avons reçu de nombreuses bonnes idées et suggestions que nous analyserons et prendrons en compte – notamment pour la planification des événements 2024.

Changement au secrétariat romand

Nous nous réjouissons d'accueillir dès à présent dans notre équipe Fabrice Tedeschi en tant que nouveau secrétaire romand. Fabrice Tedeschi est politologue, diplômé de la Faculté des sciences sociales et politiques de l'université de Lausanne. Précédemment, Fabrice Tedeschi était engagé entre 2012 et 2016 en tant que collaborateur scientifique au secrétariat général du PLR Suisse rattaché au groupe parlementaire. Il a ensuite pris la charge de chef de projet politique de santé entre 2018 et 2022 pour l'association d'assureurs-maladie curafutura. Fabrice Tedeschi a commencé son engagement au Centre Patronal le 1er avril 2023, pour lequel il est responsable politique pour les domaines Economie et Affaires extérieures. Il reprend le Secrétariat romand du SwissBoardForum suite à l'arrêt pour cause de maladie de Helena Druey. Nous souhaitons à Fabrice un bon départ au sein du SwissBoardForum et nous nous réjouissons de travailler avec lui ! Helena Druey, nous vous remercions Helena pour votre grand engagement et nous vous souhaitons un prompt et bon rétablissement.



La situation géopolitique – l'impact sur l'économie suisse

Contribution d'Amélie Lustenberger, Communications and Alumni/-ae Manager
chez notre partenaire de formation continue Rochester-Bern Executive Programs.



Quels sont les effets de la guerre en Ukraine ? Sommes-nous en train de nous « déspecialiser » ? Et est-ce que la Chine sera la nouvelle puissance mondiale ? Nous nous sommes penchés sur ces thèmes lors de la manifestation des alumni Rochester-Berne. Jan-Egbert Sturm, professeur de recherche en économie appliquée à l'EPF de Zurich et Kai Gehring, professeur d'économie politique et de développement durable à l'Université de Berne, ont présenté un aperçu de l'état actuel dans la recherche.

Conflit en Ukraine, covid-19 et crise financière : répercussions sur l'économie mondiale et la Suisse

« Sur le long terme, les conflits violents ont drastiquement diminué dans le monde », affirme Gehring. Il contredit ainsi l'opinion largement répandue selon laquelle il y a de plus en plus de conflits. Les médias véhiculent une image déformée à cet égard, mais les chiffres parlent d'eux-mêmes : depuis les années 1950, tant les guerres que les délits violents ont fortement diminué.

Que signifie la guerre en Ukraine pour la Suisse ? Bien que la guerre soit bien entendu toujours une tragédie, le conflit ukrainien a également un effet secondaire positif : il a rapproché l'Europe. Depuis le début de la guerre, l'identité européenne ainsi que la confiance et la volonté de coopération au sein de l'Europe ont été renforcées, le montrent plusieurs enquêtes. D'un point de vue économique, les effets de la guerre sur la Suisse restent jusqu'à présent limités, parce que selon Sturm « ni la Russie ni l'Ukraine ne sont de grands partenaires d'exportation ou d'importation de la Suisse ».

Un regard sur l'évolution du PIB mondial est également révélateur. D'abord, la crise financière de 2008 a été clairement suivie d'une importante chute du PIB ; qui s'est lentement rétabli au cours des deux années suivantes. Une évolution similaire était attendue en 2020 avec la crise

sanitaire du covid-19. Or, ce qui a été surprenant dans ce cas est que le PIB s'est rétabli très rapidement. « Les gens étaient chez eux et commandaient des vélos électriques et des iPads depuis leur canapé. Cela a donné un coup de fouet à l'économie. Et cela a été une surprise pour les prévisionnistes. Beaucoup pensaient que, à l'instar de la crise financière, il faudrait environ deux ans pour que la situation se rétablisse », explique Sturm.

Plus surprenant peut-être est que la guerre en Ukraine ne se reflète pas encore dans les chiffres au niveau mondial. Même si celle-ci a certainement un fort impact dans certaines régions, ses effets ne sont pas vraiment visibles au niveau mondial – en prenant le PIB, le commerce des marchandises et la production industrielle comme indicateurs. On observe cependant des changements importants depuis 2021 dans les prix du gaz et du pétrole ainsi que dans l'inflation, qui ont atteint des records dans le monde entier en 2022.

Le concept de la « déspecialisation » est également régulièrement discuté depuis la crise du covid : il s'agit de la tendance des entreprises à produire à nouveau davantage au niveau régional et donc d'un recul de la mondialisation. Les chiffres présentent cependant une autre réalité. Sturm explique comment mesurer ce phénomène : « Si la croissance du commerce mondial est supérieure à celle de la production globale totale, on observe un effet de spécialisation, car cela signifie que les produits sont envoyés plus souvent ». Un coup d'œil sur les statistiques montre que la mondialisation a très fortement augmenté entre 1990 et 2005 ; en 2005, un plateau a été atteint, soit que commerce a cru dans les mêmes proportions que la production industrielle. La crise du covid n'a pas eu d'impact sur cette situation jusqu'à présent. Sturm affirme qu'« il n'y a pas de déspecialisation à l'heure actuelle ».

La Chine : une nouvelle puissance mondiale avec des répercussions sur la Suisse ?

Au cours des 50 dernières années, la Chine a connu une croissance impressionnante. Le pays, dirigé de manière autoritaire, est devenu une puissance d'exportation impressionnante.

Il y a ainsi des risques conséquents que de nombreuses entreprises suisses deviennent dépendantes de la Chine pour leurs exportations. Ce pays est le cinquième partenaire commercial de la Suisse ; de plus, dans certains secteurs de produits comme les terres rares ou les cellules photo-

voltaïques, la Chine domine le marché. Le cas des terres rares montre la direction de cette évolution : d'un côté les études prévoient que les besoins en terres rares seront multipliés par cinq d'ici 2030 ; de l'autre, la Chine a produit 60 % des terres rares au niveau mondial en 2021.

La montée en puissance de la Chine n'est pas seulement économique, elle est aussi politique. La Chine veut être un acteur majeur sur la scène mondiale. Cela se traduit par exemple par le fait que la Chine est de plus en plus active au sein des organisations internationales ou dans sa stratégie d'investissements internationaux comme la « nouvelle route de la soie ». Cet engagement impacte alors à son tour la situation politique et économique mondiale. Néanmoins, malgré les grandes ambitions des dirigeants chinois, on ne peut pas ignorer que ce pays est également confronté à d'importants défis. La population chinoise va diminuer et il faut s'attendre à une baisse de la population en âge de travailler. Cela est critique, car la Chine ne dispose pas d'un système de retraite fonctionnel. « L'une des conséquences pourrait être que la main-d'œuvre chinoise devienne plus chère, entraînant ainsi une hausse des prix des produits », explique Sturm.

Pronostics : comment les choses vont-elles évoluer, pour la Suisse et l'économie mondiale ?

« Je parle un peu comme avec une boule de cristal », annonce Gehring en livrant ses pronostics. Il est clair que les prévisions sont toujours difficiles et doivent être considérées avec prudence. Un « cygne noir », soit un événement très improbable avec des conséquences considérables, peut toujours se produire. Tant le coronavirus que la guerre en

Ukraine peuvent être qualifiés de « cygnes noirs », car personne ne les a anticipés. Malgré tout, Sturm et Gehring s'osent à quelques prédictions :

« Pour la guerre en Ukraine, une solution diplomatique sera probablement trouvée dans les prochaines années. Le défi sera de s'assurer de l'engagement nécessaire des deux parties », déclare Gehring. En ce qui concerne l'inflation, Sturm se risque au pronostic suivant : « il semble que nous ayons atteint le pic ». Nous pourrions donc nous attendre à ce que la situation se calme dans ce domaine aussi.



Rochester-Bern Executive Programs, Partenaire formation et de l'événement de SwissBoardForum

Ce texte est basé sur un événement organisé pour les anciens étudiants de la formation continue CAS Conseil d'administration de Rochester-Bern. Rochester-Bern Executive Programs (RoBe) est une école de commerce qui développe, organise et met en œuvre des formations continues de haute qualité pour les spécialistes, les cadres et les membres de conseils d'administration. Organisée en fondation, RoBe coopère étroitement avec les universités de Rochester (USA) et de Berne depuis 1994 et décerne des diplômes des deux universités. *Pour plus d'informations.*

L'autrice :

Amélie Lustenberger travaille depuis 2022 chez Rochester-Bern Executive Programs. Elle est responsable de la communication et de l'Alumni/-ae Management.

SHARING EXPERIENCE

Le nouveau Corporate Governance Code et ce qu'il signifie pour la pratique

Court rapport de notre événement partenaire avec EXPERTsuisse du 24 mai 2023



[MTR] Le 24 mai 2023, le Campus EXPERTsuisse à Zurich a accueilli, en collaboration avec notre partenaire de formation et de manifestation EXPERTsuisse, une manifestation très fréquentée sur le nouveau « Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance ». La nouvelle édition de cet important ouvrage d'autorégulation, dont l'engagement de notre partenaire EXPERTsuisse a été déterminant pour son élaboration, a été publiée début février 2023 par economiesuisse dans une nouvelle édition fondamentalement remaniée.

Le « Swiss Code » sert depuis 2002 de ligne directrice pour la gouvernance des entreprises suisses et a largement contribué à ce que la Suisse occupe aujourd'hui une place de premier plan dans ce domaine au niveau international. Il

se concentre sur l'entrepreneuriat responsable, s'adresse aux cadres dirigeants d'entreprises et constitue l'ouvrage de référence dans notre pays pour les membres des conseils d'administration et des executive boards. Il s'agit d'un excellent exemple d'autorégulation réussie.

Lors du **séminaire sur la gouvernance d'entreprise** qui a eu lieu l'après-midi et qui était ouvert à nos membres à des conditions avantageuses, Marius Klausner, directeur et délégué du conseil d'administration d'EXPERTSuisse, a présenté les changements du « Swiss Code » et dans quelle direction la gouvernance peut évoluer. Michèle Sutter-Rüdisser (directrice de l'IFF-HSG, directrice académique NICG, membre de multiples CA) a été la première oratrice invitée à expliquer pourquoi nous nous occupons de gouvernance, à partager des connaissances scientifiques et à donner un aperçu des développements internationaux et nationaux. Reto Gribi (expert-comptable diplômé, associé gérant de Solidis Revisions AG, membre de plusieurs conseils d'administration de PME) a finalement expliqué comment réussir



DROIT

Transmission d'actions nominatives non cotées en bourse

Par **Stefanie Meier-Gubser, partenaire advokatur56 ag, membre du conseil consultatif SwissBoardForum**

REMETTRE, ACHETER, TRANSMETTRE Un transfert juridiquement incorrect d'actions nominatives non cotées en bourse peut avoir pour conséquence qu'un aliénateur ne puisse plus valablement transférer les actions à un acquéreur par la suite. Il est donc important d'éviter les erreurs lors du transfert.

Les actions nominatives sont en principe librement transmissibles, à moins que les statuts ou la loi ne prévoient quelque restriction de la transmissibilité (art. 684, al. 1 CO). Le transfert juridiquement valable d'actions exige que l'aliénateur puisse effectivement transférer la propriété, c'est-à-dire qu'il soit lui-même devenu valablement propriétaire des actions. Cela demande une chaîne sans faille de transferts corrects. La réponse à la question de savoir comment les actions nominatives peuvent être valablement transférées dépend d'une part de la forme des actions et d'autre

la gouvernance dans la pratique et a partagé de précieux conseils et astuces aux administrateurs de PME pour la gestion et le développement de leur propre gouvernance d'entreprise.

Lors des **tables rondes** qui ont suivi dès 17h30, des échanges de haut niveau nous ont donné un aperçu des aspects suivants :

👉 **Panel 1:** Le nouveau «Swiss Code» comme guide pratique pour les conseils d'administration (Silvan Felder et Michèle Sutter-Rüdisser ; animation : Marius Klausner)

👉 **Panel 2:** Interaction efficace du conseil d'administration avec la société d'audit (Reto Gribi, Bernadette Koch, Ralph P. Siegl ; animation : Marius Klausner).

Les conclusions des échanges et interventions peuvent être condensées en trois éléments clefs pour le travail du CA : l'humilité face à la tâche ; la nécessité de l'autoréflexion ; et, en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations du Code Suisse, «faire plutôt que parler» («Do it»).

Tous les documents de la manifestation sont enregistrés dans l'espace membres de notre site Internet et sont accessibles à nos membres.

Cette double manifestation réussie s'est terminée par un apéritif riche et du réseautage. Nous remercions chaleureusement notre partenaire EXPERTSuisse de nous avoir permis d'organiser ensemble cet événement et de contribuer à ce que les réseaux d'EXPERTSuisse et de SwissBoardForum se croisent et s'enrichissent.

part du motif juridique du transfert. L'inscription au registre des actions n'a à cet égard aucun effet juridique. Aperçu.

Vous trouverez l'article complet de Stefanie Meier-Gubser dans **l'espace réservé aux membres du site Internet** de SwissBoardForum en cliquant sur le [lien suivant](#).

L'article spécialisé fournit des informations sur les thèmes suivants:

- 👉 Structure des actions nominatives
- 👉 Transfert d'actions nominatives (sous forme de papiers-valeur / non conçues comme un papier-valeur)
- 👉 Restrictions de la transmissibilité
 - Restriction du transfert des actions : l'accord de la société est nécessaire
 - Effets en cas de consentement (manquant)

Nouvelle loi sur la protection des données: à quoi faut-il faire attention?

Contribution de Markus Hugentobler, Centre Patronal Berne, du 17 mai 2023 dans le service de presse et d'information du Centre Patronal, Premium Partner SwissBoardForum



La loi révisée sur la protection des données entrera en vigueur le 1er septembre 2023. Elle implique de nouvelles notions, de nouveaux rôles et de nouvelles tâches – et il sera essentiel de documenter chaque étape de sa mise en œuvre. Il s’agira aussi de désigner explicitement, dans chaque entreprise, qui traite quelles données et dans quel but.

Le temps presse

Le processus législatif a été différent de celui de l'UE et on ne peut donc pas parler d'une reprise du droit européen ; il n'empêche que 80% environ des dispositions de la nouvelle loi sur la protection des données (nLPD) sont comparables, quant à leur contenu, à celles du Règlement général européen sur la protection des données (RGPD). Si le processus législatif a duré longtemps, c'est qu'il a été difficile de trouver un compromis réunissant les exigences politiques de la gauche et de la droite.

Le Conseil fédéral a décidé que le délai transitoire d'un an courait dès l'adoption de l'ordonnance sur la protection des

données (OPDo) du 31 août 2022 ; il se termine le 31 août 2023. Ce délai donne aux entreprises le temps nécessaire pour s'adapter aux nouvelles règles. La nouvelle loi sur la protection des données entre donc en vigueur le 1er septembre 2023.

Les entreprises doivent se préoccuper le plus rapidement possible des nouvelles tâches et obligations qui leur incombent, et désigner une personne responsable de la protection des données. Les principes de la protection des données restent inchangés : licéité de la collecte de données, traitement conforme aux principes de la bonne foi et de la proportionnalité, caractère reconnaissable de la collecte de données et de sa finalité (transparence), conformité au but indiqué, exactitude et sécurité des données. Dans le contexte du droit du travail en particulier, il faut tenir compte du fait que, conformément à l'art. 328b du Code des obligations, l'employeur ne peut traiter des données concernant les candidats ou les collaborateurs que si ces données sont nécessaires pour juger de leurs aptitudes ou pour l'exécution des rapports de travail (par exemple le décompte pour la caisse de compensation).

Nouveaux rôles, nouvelles sanctions

La nLPD fait la distinction entre le rôle du responsable du traitement des données, celui du sous-traitant et celui du conseiller à la protection des données. Il faut toutefois chercher ces trois rôles dans la loi, car les deux premiers sont mentionnés à l'art. 5, dans le chapitre «Définitions», tandis que le dernier est mentionné à l'art. 10 et est conçu comme un service interne facultatif. Il est permis de confier le traitement des données à une instance externe – par exemple la comptabilité salariale à une entreprise de paie ou le recrutement à un centre d'évaluation. Le mandataire ne peut toutefois traiter les données que dans la mesure où le mandant lui-même y est autorisé. Si le mandant ne vérifie pas que le mandataire garantit la sécurité de ses données, il se rend coupable d'une infraction.

Les articles 60 et suivants nLPD prévoient désormais des amendes pouvant atteindre 250'000 CHF. Contrairement au RGPD européen, ce n'est pas l'entreprise qui est sanctionnée, mais la personne responsable de l'infraction au sein de l'entreprise – la sanction de l'entreprise elle-même étant conçue comme un cas d'exception. Même si l'entreprise paie l'amende, la personne sanctionnée supporte le risque d'une inscription au casier judiciaire. Une amende n'est toutefois infligée que sur plainte – il ne s'agit pas d'un délit poursuivi d'office – et en cas de violation intentionnelle des dispositions légales.

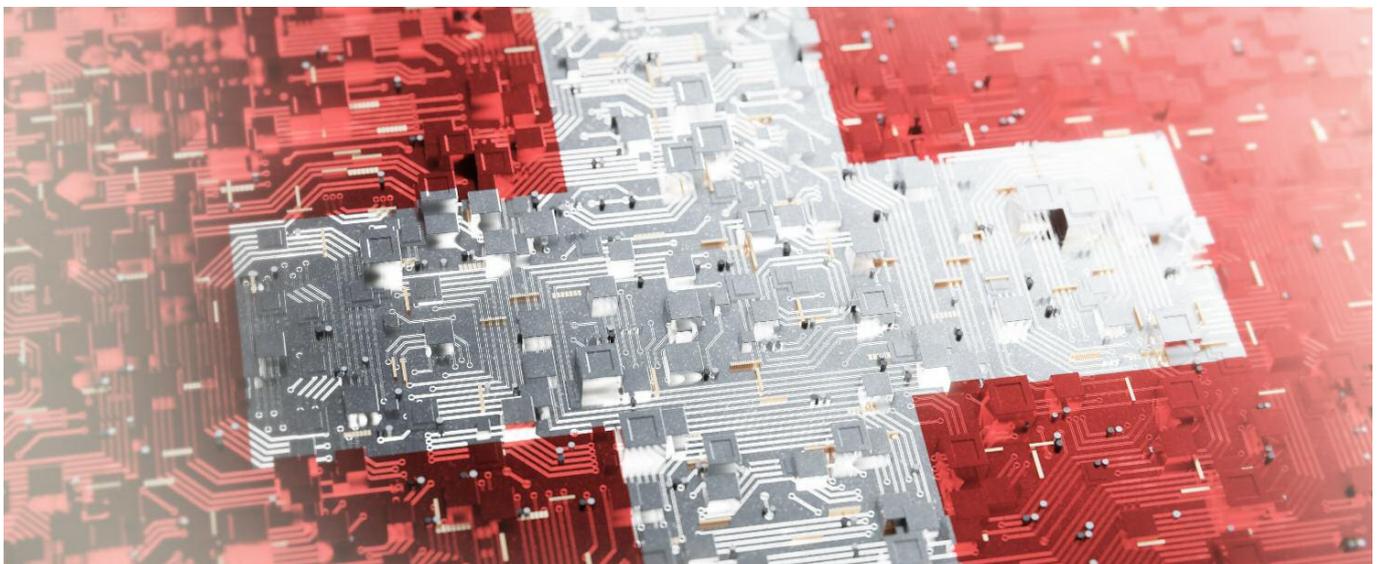
Nouvelles tâches et obligations

Parmi les nouvelles obligations figure notamment l'établissement d'un registre des activités de traitement, aussi appelé inventaire des données. Il consiste à déterminer, au sein de l'entreprise ou de l'organisation, qui traite quelles données et dans quel but. Les structures de moins de 250 collaborateurs sont dispensées de ce processus fastidieux si elles ne traitent pas de données personnelles sensibles à grande échelle, ou si elles ne pratiquent pas de profilage

à risque. En outre, une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD) est requise en cas de traitement de données sensibles, c'est-à-dire de données présentant un risque élevé pour la personnalité ou les droits fondamentaux de la personne concernée. Si l'on constate qu'aucune donnée de ce type n'est traitée, il n'est pas nécessaire de procéder à une AIPD – mais ce constat devrait être documenté.

Le responsable du traitement des données doit annoncer le plus rapidement possible au Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) toute violation de la sécurité susceptible d'engendrer un risque élevé pour la personnalité ou les droits fondamentaux des personnes concernées ; par exemple si un smartphone non protégé par un mot de passe est oublié dans un train, ou si un dossier de recrutement contenant des évaluations est envoyé par erreur à un faux destinataire extérieur à l'organisation, ou encore si un compte de messagerie est piraté. La loi prévoit le contenu minimal d'une telle notification. L'obligation d'informer et de renseigner n'est pas nouvelle, mais elle fait désormais l'objet d'exigences accrues. Une entreprise qui traite des données personnelles devrait ainsi l'annoncer explicitement sur son site internet, en indiquant éventuellement une déclaration de protection des données ou l'adresse électronique du conseiller à la protection des données (par exemple protection-des-donnees@xy.ch). L'obligation d'informer implique aussi de déterminer, au sein de l'entreprise, qui est responsable de répondre aux demandes.

A partir de l'automne 2023, seules les données des personnes physiques seront protégées; les associations et les fondations seront aussi tenues d'assurer une telle protection. Bien que la plupart des associations ne traitent guère de données à haut risque concernant leurs membres, il convient de mener une analyse afin de documenter cette absence de risque et de conclure explicitement que ni un inventaire des données ni une analyse d'impact (AIPD) ne sont nécessaires.



AGENDA SWISSBOARDFORUM

Nos prochaines conférences

31 août 2023

Schweiz quo vadis? Wirtschaftspolitische Betrachtungen aus erster Hand

Dr. Peter Grünenfelder, Direktor bei Avenir Suisse

Gian-Luca Lardi (Moderation), Inhaber aequilag AG, unabhängiger Verwaltungsrat, Vorstandsmitglied SwissBoardForum

Zürich Marriott Hotel, Zurich

6 septembre 2023

VRP-Zirkel: Turnaround – Erfolgsfaktoren

Ralph P. Siegl, Partner Experts for Leaders AG, multipler Verwaltungsrat, VR-Delegierter und CEO Hochdorf Swiss Nutrition AG, Präsident SwissBoardForum

Hôtel des Balances, Lucerne

16 octobre 2023

Gouvernance des fondations : quelles nouvelles pratiques dans un monde en rupture ?

Événement partenaire avec notre partenaire formation et de l'événement Foundation Board Academy

Brigitte Rorive Feytmans, présidente de la Fondation Leenaards

Alexander Barclay, membre d'un conseil de fondation et bénéficiaire d'une bourse Board for Good 2022

Etienne Eichenberger, associé-gérant de WISE philanthropy advisors et président de Swiss Philanthropy Foundation

Prof. Dr. Edgar Philippin (Modération), docteur en droit de l'Université de Lausanne, avocat, associé de Kellerhals Carrard (Lausanne) et professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne et membre du comité du SwissBoardForum

Hôtel de la Paix, Lausanne

24 octobre 2023

Mergers & Acquisitions: Chancen und Herausforderungen für den KMU-VR

Partneranlass mit unserem Premium-Partner KPMG AG

Timo Knak (Moderation), Partner, Leiter Deal Advisory und Leiter Mergers & Acquisitions, KPMG Schweiz

Weitere Informationen zu den Referierenden folgen.

KPMG Zurich

8 novembre 2023

VR-Zirkel: 1 Jahr nach der Zinswende

Ralph P. Siegl, Partner Experts for Leaders AG, multipler Verwaltungsrat, VR-Delegierter und CEO Hochdorf Swiss Nutrition AG, Präsident SwissBoardForum

Gian-Luca Lardi, Inhaber aequilag AG, unabhängiger Verwaltungsrat, Vorstandsmitglied SwissBoardForum

Hôtel Schweizerhof, Berne

28 novembre 2023

Les richesses humaines au coeur de la stratégie d'entreprise : quels rôles et quels enjeux pour les conseils d'administration

Evènement en collaboration avec la Chambre de Commerce France Suisse (CCIFS) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève (CCIG)

Christian Petit, CEO de Romande Energie

Olivier Nicollin, PDG du Groupe Nicomatic

Joëlle Bédard, Consultante & Doctorante, Gouvernance RH

Anne Bobillier (Modération), présidente et membre de plusieurs conseils d'administration, membre du comité du SwissBoardForum

CCIG, Genève

IMPRESSUM

Rédacteurs responsables :

Martin Troxler, secrétaire général du SwissBoardForum [MTR]
Fabrice Tedeschi, secrétaire romande SwissBoardForum [FTE]

SwissBoardForum | point paraît quatre fois par année

Information: www.swissboardforum.ch

Partenaires Premium :

la Mobilière

RAIFFEISEN

KPMG

CP
Centre Patronal

Partenaires médias :

HANDELSZEITUNG

PME